

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 72/2024

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue de Bambecque (en agglomération) – Sté JEAN LEFEBVRE -

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 19 mars 2024 – de M. LOURS Christophe– de la Sté JEAN LEFEBVRE– EJL LILLE FLANDRES – 4^{ème} Avenue Port Fluvial – 59120 LOOS Cedex ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de réfection d'enrobés, rue de Bambecque (en agglomération) ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera alternée manuellement et limitée à 50km/h, au droit des travaux de réfection d'enrobés – rue de Bambecque (en agglomération), à compter du 10/04/2024 pour un délai d'intervention dans les 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté JEAN LEFEBVRE – EJL LILLE FLANDRES – 4^{ème} Avenue Port Fluvial – 59120 LOOS Cedex, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. LOURS Christophe– de la Sté JEAN LEFEBVRE– EJL LILLE FLANDRES – 4^{ème} Avenue Port Fluvial – 59120 LOOS Cedex, email : christophe.lours@ejl.fr

Fait à HERZEELE, le 19 mars 2024

Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 19 mars 2024

Le Maire, S.FRANCKE

